

Stéphanie GURGA
Responsable Bureau Des Entreprises

bde-lp-val-more@ac-reims.fr

Lycée Professionnel Val Moré

13 avenue Bernard Pieds - 10110 BAR SUR SEINE

03.25.29.82.88



PROCEDURE A SUIVRE	ATTESTATION DE STAGE POUR MISE EN PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE PFMP 2		
PFMP 2	Classes concernées		
	1 CAP MMEV	2 MMV 1 2 MMV 2 2 MMV 3	1 MA 1 MCM 1 MEV 1 VTR 1 MO

RECUPERATION DE L'ATTESTATION DE STAGE

LE 5 JUILLET 2024	1	<p>L'élève stagiaire devra faire compléter son attestation de PFMP 2 par l'entreprise.</p> <div style="background-color: yellow; padding: 5px; text-align: center;">BIEN VERIFIER QUE L'ATTESTATION</div> <ul style="list-style-type: none"> - indique le nombre de jours de présence et d'absence - est établie à la date du 5 juillet 2024 - est signée par l'entreprise - comporte le cachet de l'entreprise
--------------------------	----------	--

TRANSMISSION DE L'ATTESTATION DE STAGE AU LYCEE

AU PLUS TARD LE 8 JUILLET 2024 DELAI IMPERATIF	2	<p>L'élève stagiaire transmettra son attestation à Mme GURGA</p> <ul style="list-style-type: none"> - à déposer directement - BUREAU E 12 - ou à envoyer par mail bde-lp-val-more@ac-reims.fr - ou à envoyer par courrier
--	----------	--

TRAITEMENT DES ATTESTATIONS DE STAGE POUR MISE EN PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE PFMP

DU 8 JUILLET AU 12 JUILLET 2024	3	<p style="text-align: center; background-color: green; color: white; padding: 5px;">ATTENTION</p> <p>Toute attestation de stage incomplète ou rendue après le 8 juillet sera traitée à la rentrée de septembre 2024. Les stages qui se terminent le 12 ou le 13 juillet seront aussi traités en septembre.</p> <p>Pour rappel, c'est l'Agence de Services et de Paiement qui se charge du versement de l'allocation PFMP. Le lycée n'a donc pas connaissance de la date à laquelle ce paiement sera effectué.</p>
---	----------	--